

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 5 avril 2023 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers :

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #5 - Guylain Chamberland

Est absent:

Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #4 - Poste Vacant
Siège #6 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2023-04-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 - Suivi et adoption du procès-verbal
- 4 - Rapport des dépenses autorisées
- 5 - Retour sur les questions du dernier conseil tenu le 1^{er} mars
- 6 - Point d'information et suivi des membres du conseil
- 7 - Période de questions (limitée à 5 minutes)
- 8 - Administration
 - 8.1 - Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022
 - 8.2 - Démission du conseiller M. François Lemieux
 - 8.3 - Avis d'élection – Vacance du poste de conseiller(ère) au siège numéro 4
 - 8.4 - Nomination de la secrétaire d'élection
 - 8.5 - Dépôt du formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires
 - 8.6 - Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ - Regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-

Laurentides-Outaouais – 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028

8.7 - Participation de la Mairesse au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités 2023

8.8 - Participation de la Directrice générale au Congrès de l'Association des Directeurs municipaux du Québec 2023

9 - Sécurité incendie

10 - Voirie

10.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

10.2 - Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal

10.3 - Appel d'offres public : Entretien des chemins d'hiver

11 - Pause de 5 minutes

12 - Aqueduc/Égout

12.1 - Mandat de services professionnels en architecture - Surveillance des travaux à l'usine d'épuration

13 - Aménagement et Urbanisme

14 - Loisirs et Culture

14.1 - Avance de fonds - Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh

15 - Période de questions (limitée à 20 minutes)

16 - Levée de la séance

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-04-02

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le procès-verbal de la séance du 1er mars 2023 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière adjointe.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-04-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois de mars 2023 pour un montant de 148 807.17 \$.

A. CHABOT & FILS AUTO	RÉPARER CAMION DODGE RAM	849,64
ADMQ	FORMATION ACCÈS DOCUMENTS	442,65
ADMQ	CONGRÈS ADMQ-ASS. DIRECTEURS	650,76
ADMQ	FORMATION DROIT DE PRÉEMPTION	143,72
AMAZONES SOFBALL	COMMANDITE ANNÉE 2023	50,00
ASSOC. PERSONNES HAND. BELL.	ADHÉSION ANNUELLE MEMBRE ASS.	25,00
ATELIER D-ARCHITECT. & DESIGN	SERVICE PROF. PROJET GARAGE	1 264,72
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-AVRIL	1 850,50
CIMENT QUÉBEC INC. - UNIBÉTON	SABLE POUR ENTRÉE D'EAU	130,90
CONT-A-C-T TECHNOLOGIES	BEARING DE FAN-USINE FILTRA.	82,30

COSTCO.CA	POTAGER SURÉLEVÉ - PETIT PARC	264,43
CRÉAPHISTE	JOURNAL D'AVRIL - 24 PAGES	840,47
DÉNEIGEMENT NICOLAS AUDET	VERS #5 DÉNEIGER COURS MUN.	4 009,18
DÉVELOPPEMENT ÉCONO. BELL.	ADHÉSION CARTE TOURISTIQUE	150,00
EMCO CORPORATION	98 POCHES ASPHALTE FROIDE	1 042,25
ESCOUADE CANINE MRC 2017	ENTENTE ESCOUADE CANINE 3 MOIS	1 239,32
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE-7 MARS	80,48
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE-MARS	808,85
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES EAU POTABLE	216,15
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	PELLE-ENTRÉE D'EAU-148 RTE 281	1 103,76
FINANCIÈRE GM	LOCATION CAMION GMC - AVRIL	784,63
FONDS DES BIENS ET SERVICES	MISE À JOUR-OUVRAGES ROUTIERS	59,56
FRANCE THIBAUT, ING.	SERVICES GÉNIE - PSSPA - TECQ	4 656,49
GROUPE CCL	FEUILLES DE PROCÈS-VERBAUX	186,26
GROUPE P.G.F. INC.	VERS #5 ENTRE.CHEMINS D'HIVER	94 324,29
GUAY-TREMBLAY SARAH	SERVICES TECHNIQUES LOISIRS	1 226,50
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE FILTRATION-58 JRS	3 426,56
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUES-28 JRS	466,79
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE SUD- 59 JRS	21,05
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE NORD - 59 JRS	21,05
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. FEU CLIGNOTANT-59 JRS	25,25
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	1 632,22
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION-28 JRS	1 551,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE POMPAGE- 58 JRS	431,33
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE - 59 JRS	505,05
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS - 57 JRS	1 153,79
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉS. EAU POTABLE-57 JRS	168,78
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS - 57 JRS	28,00
ICI MÉDIAS INC.	AVIS D'APPEL OFFRE-ESCALIERS	553,74
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
LEMIEUX NOLET, COMPTABLES	HON. PROF. AUDIT-PROG RÉNO. QC	701,35
LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.	CHANGER AMPOULE PATINOIRE	317,34
MAHEU & MAHEU INC.	SERVICE GESTION PARASITAIRE	113,64
MINISTÈRE DU REVENU DU QC	REMISES PROVINCIALES-MARS	6 483,35
NOVACO	PAPIER MAINS - NETTOYEUR	45,65
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉL. IP USINE DE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQU+ÉGOUT-DÉGE.	558,76
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE À FOURNAISE-CASERNE	1 606,53
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	PINCES EFFILÉES - GARAGE	30,34
PLOMBERIE DORCHESTER INC.	RÉPARER URINOIRE COMPLEXE	171,40
PUROLATOR INC.	TRANSPORT - GROUPE CCL	5,57
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PEINTURE SOUS-SOL- CHALOIS	422,08
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES MARS	2 264,74
RÉSEAU BIBLIO / C.R.S.B.P.	GESTION DES ACCÈS-SUPPORT	794,94
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE - MARS	3 318,69
SM-EAU-EXPERT INC.	RAPPORT ANNUEL SOMAEU 2022	436,91
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL AVRIL	116,74
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	TIMBRES - ÉLECTION - BUREAU	1 057,77
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCE COURRIEL	29,32
SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC.	CALIBRER DÉTECTEUR DE GAZ	113,83
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL.+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	555,70
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOP. D.G.	18,17
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	LOGICIEL FICHES SIGNALITIQUES	597,87
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	128,44

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 1ER MARS

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

8.1 - DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Lors de la séance régulière du Conseil municipal d'Armagh tenue le 5 avril 2023, M. Raymond Godbout, CPA de la Firme Lemieux Nolet a déposé le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

2023-04-04

8.2 - DÉMISSION DU CONSEILLER M. FRANÇOIS LEMIEUX

ATTENDU QUE M. François Lemieux a remis à la directrice générale et greffière-trésorière une lettre de démission datée du 3 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

D'accepter le dépôt de la lettre de démission de M. François Lemieux en tant que conseiller municipal au siège numéro 4.

Adopté unanimement par les conseillers

8.3 - AVIS D'ÉLECTION – VACANCE DU POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) AU SIÈGE NUMÉRO 4

ATTENDU QUE le mandat du siège numéro 4 a pris fin le 3 avril 2023 pour le conseiller François Lemieux, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 5 avril 2023, un avis de vacance du poste de conseiller(ère) au siège numéro 4 est déposé par la greffière de la Municipalité à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance du poste de conseiller(ère) au sièges numéro 4 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller(ère) au siège numéro 4 doit être comblé par une élection partielle;

Sylvie Vachon, présidente d'élection avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller(ère) du siège numéro 4 de la municipalité d'Armagh, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, **la date du scrutin au dimanche 18 juin 2023.**

8.4 - NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

ATTENDU QUE la vacance du poste de conseiller(ère) au siège numéro 4 ayant été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le poste doit être comblé par une élection partielle;

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l'article 72 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la présidente d'élection nomme une secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

Sylvie Vachon, présidente d'élection avise le conseil municipal, conformément à l'article 72 alinéa 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la nomination de Madame Anne Mathieu, à titre de secrétaire d'élection.

2023-04-05

8.5 - DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Selon l'article 357 et 358 LERM, une personne élue lors d'une élection partielle doit respecter la date d'anniversaire de proclamation d'élection pour déposer sa mise à jour annuelle de son formulaire de déclarations d'intérêts pécuniaires (DPI).

Le conseiller Guylain Chamberland a remis à la directrice générale son formulaire «Déclaration des intérêts pécuniaires » afin que celle-ci, suite aux dispositions législatives, transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation le relevé identifiant le membre du Conseil ayant déposé ou non son formulaire.

2023-04-06

8.6 - CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPE - SOLUTION UMQ - REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-PORTNEUF-MAURICIE-LAURENTIDES-OUTAOUAIS – 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2028

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités où le Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité d'Armagh, et ce conseil souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaire inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

1^o QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

2^o QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité.

3^o QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

4^o QUE la municipalité d'Armagh, mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

5^o QUE la municipalité d'Armagh, s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité d'Armagh, durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la municipalité d'Armagh joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public.

6^o QUE la municipalité d'Armagh, s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adopté unanimement par les conseillers

2023-04-07

8.7 - PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2023

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son 81^{ème} congrès annuel en 2023;

ATTENDU QUE le Congrès est un évènement clé pour la collaboration et le partage des meilleures pratiques;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

1^o Que Madame Suzie Bernier, mairesse, participe au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec du 28 au 30 septembre 2023.

2^o Que les frais d'inscription de séjour et de déplacement soient assumés par la Municipalité conformément au règlement présentement en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-04-08

8.8 - PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2023

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec tient chaque année un congrès annuel;

ATTENDU QUE de l'information et des formations sont offertes lors de la tenue de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,

Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

1° Que Madame Sylvie Vachon, directrice générale, soit autorisée à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec du 14 au 16 juin prochain.

2° Que les frais d'inscription au montant de 566 \$ avant taxes, de séjour et de déplacement soient assumés par la municipalité conformément au règlement présentement en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

10 - VOIRIE

2023-04-09

10.1 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

ATTENDU QUE le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé à notre Municipalité une compensation de 228 588 \$ pour l'entretien de son réseau local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de types 1 et 2 tel que défini par le Ministère ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que la Municipalité d'Armagh informe le Ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation de la compensation conformément aux objectifs du Programme d'aide du réseau routier local visant à l'entretien courant et préventif des routes locales de types 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-04-10

10.2 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh, lors de l'élaboration de son budget 2023, a prévu une somme de 139 200 \$ pour des travaux d'entretien sur son réseau routier;

ATTENDU QUE le coût des travaux prévus est supérieur au budget dont la municipalité dispose;

ATTENDU QUE chaque année, la municipalité d'Armagh demande une aide financière dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

D'acheminer une demande de subvention à Mme Stéphanie Lachance,

députée de Bellechasse en lui fournissant une liste des travaux à effectuer par la municipalité d'Armagh sur son territoire pour l'année 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-04-11

10.3 - APPEL D'OFFRES PUBLIC : ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver arrive à échéance cette année;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder par appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que la municipalité d'Armagh demande des soumissions publiques par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à déposer les documents de soumission pour l'entretien des chemins d'hiver pour une période de 3 ou 5 ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOÛT

2023-04-12

12.1 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX À L'USINE D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh a mandaté en décembre 2022 l'entreprise Élite Construction RS inc. pour réaliser des travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration au printemps 2023;

ATTENDU QU'il a été prévu avec l'entrepreneur que les travaux soient réalisés sur 2 ans, soit jusqu'à un maximum de 521 850 \$ taxes en sus en 2023 (rés.2022-12-08) sur un total de 972 000 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE la Firme Diane Gervais Architecte (DGA) a fait les plans et devis de la partie architecture de ce projet et travaille dans ce dossier depuis mars 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à DGA une nouvelle offre de services pour la surveillance des travaux d'architecture à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la surveillance sera étalonnée sur 2 ans tout comme les travaux et qu'en architecture, elle consistera à faire en 2023, 70% des travaux prévus;

ATTENDU QUE la Firme DGA a déposé une offre révisée le 16 mars dernier qui couvre uniquement la surveillance à faire en 2023 et qui satisfait la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

1^o Que la municipalité d'Armagh accepte l'offre de services professionnels de la Firme Diane Gervais Architecte pour la surveillance des travaux d'architecture en 2023 et 2024 à taux horaire, pour un budget de 16 252 \$ taxes en sus.

2^o Que ce budget couvrant les travaux de 2023 soit prévu dans les travaux de priorité 1 de la TECQ 2019-2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

14 - LOISIRS ET CULTURE

2023-04-13

14.1 - AVANCE DE FONDS - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH

ATTENDU QU'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) a été déposé en novembre 2022;

ATTENDU QUE l'entreprise Versant Est a été mandaté pour les services d'accompagnement dans la demande d'aide financière pour le programme PARIT;

ATTENDU QUE des travaux d'accompagnement supplémentaires ont été nécessaires après le dépôt de la demande en novembre 2022 tels que: rencontres et démarches auprès d'investisseurs potentiels, changement d'organisme auprès du Ministère du tourisme et plusieurs corrections au niveau du plan d'affaires;

ATTENDU QUE La Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh, nouvel organisme qui fait la demande dans le programme PARIT a besoin de liquidité afin d'acquitter les factures en lien avec la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil accepte de verser à La Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh une avance de fonds de 10 000\$ afin de lui permette d'acquitter les frais d'accompagnement supplémentaires pour la demande d'aide financière dans le programme PARIT.

Que cette avance de fonds soit prise à même le surplus accumulé et constitue une partie de sa contribution financière de 20 % du coût du projet, tel qu'exigé par le programme conditionnellement à l'obtention du PARIT.

Adopté unanimement par les conseillers.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2023-04-14

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Qu'à 20 : 37, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière